

Droit de visite, pension alimentaire

Par celine, le 06/10/2009 à 09:44

Bonjour,

Mon ami a quitté son ancienne copine (pas de pacs, ni de mariage) alors qu'elle etait enceinte de 7 mois. Cependant, il a assisté a l'accouchement, a reconnu sa petite fille et la voit régulierement. Le probleme, c'est que la mere de la petite part s'installer dans une ville loin de celle du pere et ira consulter une assistante sociale pour avoir des renseignements sur le droit de garde et le montant de la pension alimentaire. J'aimerai également avoir des renseignements a ce sujet. A t-elle le droit d'interdire au pere de voir sa fille ? et si oui pendant combien de temps ou jusqu'a quel age ? (La petite a 5 mois)